

charte d'engagement

la commande publique au service de l'insertion professionnelle et de l'emploi

Les questions d'accès à l'emploi et à la formation figurent parmi les préoccupations prioritaires de nos concitoyens.

C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et la plupart des communes qui la composent ont ou vont délibérer pour proposer de mettre en œuvre une politique d'insertion concertée et cohérente, visant à mieux répondre aux besoins de la population.

La concertation engagée avec les partenaires locaux doit permettre, dans le respect des compétences de chacun, de mieux identifier les acteurs et de valoriser les projets émergents sur le territoire communautaire (offres de formation, insertion par l'activité économique, accompagnement à l'emploi, accompagnement social).

Considérant qu'il est possible, dans le respect du code des marchés publics, de faire en sorte que la commande publique puisse servir de levier en faveur de la cohésion sociale.

Considérant que le recours à l'article 14 du code des marchés publics permet de fixer dans le cahier des charges de certains marchés des conditions particulières d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'intégration d'une "clause d'insertion" dans les règlements d'appel d'offres des marchés publics permettra d'améliorer chaque fois que cela sera possible l'accès à l'emploi des habitants en recherche d'insertion professionnelle.

Un engagement unanime pour des objectifs multiples

- 1 Permettre l'accès à un **emploi durable** des habitants de notre agglomération.
- 2 Valoriser les métiers et les secteurs d'activités permettant **l'insertion professionnelle**.
- 3 **Inform**er le plus largement possible **des opportunités d'emploi ou de formation qualifiante** liées aux marchés publics locaux.
- 4 **Développer la coopération entre les différents acteurs de l'insertion professionnelle** : dispositif RMI, entreprises d'insertion (E.I), entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), groupement d'employeurs d'insertion et de qualification (GEIQ), service public de l'emploi (mission locale jeunes et ANPE), organisations professionnelles.
- 5 **Renforcer les dispositifs d'accompagnement des personnes**, contribuer à leur intégration et leur maintien dans l'emploi.
- 6 **Anticiper et recenser les besoins des entreprises pour l'exécution des marchés publics** : en liaison avec les maîtres d'ouvrages, et le service public de l'emploi et les organisations professionnelles, développer une ingénierie de formation et d'adaptation des publics prioritaires dans le cadre d'une évaluation partagée des besoins et des compétences par l'ensemble des acteurs.
- 7 **Favoriser l'inscription de clauses d'insertion dans les marchés publics**, ainsi que l'accompagnement de sa mise en œuvre.
- 8 **Privilégier l'accès des entreprises** de toute taille **aux marchés publics locaux** grâce à l'allotissement.

Aubagne, le 21 mars 2007

La communauté d'agglomération
du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Ville d'Aubagne

Société d'Aménagement du Pays d'Aubagne - SAEMPA

Association syndicale libre des propriétaires
de la zone industrielle des paluds

Association du parc de Napollon

Union Pour les Entreprises – Aubagne

Fédération départementale du bâtiment des Bouches du Rhône

CAPEB- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises
du Bâtiment des Bouches du Rhône

G.I.P Mission locale jeunes d'Aubagne et du bassin de l'Huveaune

ANPE- agence locale d'Aubagne